

LEMIÈRE HEURE

COLOMBOPHILIE

A WATTRELOS
A L'INDEPENDANCE WATTRELOISE
Les membres sont informés que les bagues de l'association seront en vente au prix de 10 francs à partir du 10 courant.

A LYS-LEERS-LANNOY

Une importante assemblée des groupements colombophiles
Dimanche, Café Delgado, rue de la Mairie, s'est tenue la réunion générale des trois groupements colombophiles de Lys-lez-Lannoy, de Lannoy et de Lannoy, sous la présidence de M. Alfred Tricot, président de la section de Lys-lez-Lannoy, et de M. Edouard Pigeon, président de la section de Lannoy. Cette importante réunion a été présidée par M. Alfred Tricot, président de la section de Lys-lez-Lannoy, et de M. Edouard Pigeon, président de la section de Lannoy. Cette importante réunion a été présidée par M. Alfred Tricot, président de la section de Lys-lez-Lannoy, et de M. Edouard Pigeon, président de la section de Lannoy.

Le Comité de l'association a décidé de donner un concours de pigeons voyageurs le dimanche 27 janvier 1935, à 10 heures, à Lys-lez-Lannoy. Le concours sera ouvert à tous les amateurs de pigeons voyageurs. Les pigeons seront lâchés à 10 heures précises. Les amateurs sont priés de se rendre à Lys-lez-Lannoy à 9 heures 30, pour assister au lâcher. Les pigeons gagnants recevront une médaille d'or et une somme de 50 francs. Les amateurs sont priés de se rendre à Lys-lez-Lannoy à 9 heures 30, pour assister au lâcher.

A TOURCOING

UN AVIS DE LA MAISON COLOMBOPHILE TOURCOINGNOISE
Le Comité de l'association a décidé de donner un concours de pigeons voyageurs le dimanche 27 janvier 1935, à 10 heures, à Tourcoing. Le concours sera ouvert à tous les amateurs de pigeons voyageurs. Les pigeons seront lâchés à 10 heures précises. Les amateurs sont priés de se rendre à Tourcoing à 9 heures 30, pour assister au lâcher. Les pigeons gagnants recevront une médaille d'or et une somme de 50 francs. Les amateurs sont priés de se rendre à Tourcoing à 9 heures 30, pour assister au lâcher.

A LILLE

L'Exposition annuelle des membres du "Grand Cercle du Nord"
L'Exposition annuelle des membres du "Grand Cercle du Nord" se tiendra à Lille, du dimanche 27 janvier au dimanche 3 février 1935. L'exposition sera ouverte de 10 heures à 18 heures. Les amateurs sont priés de se rendre à Lille à 9 heures 30, pour assister au lâcher. Les pigeons gagnants recevront une médaille d'or et une somme de 50 francs. Les amateurs sont priés de se rendre à Lille à 9 heures 30, pour assister au lâcher.

A LILLE

Une nouvelle plainte visant l'inspecteur Bony
L'inspecteur Bony, chargé de la direction des services de police à Lille, a été l'objet d'une nouvelle plainte. Cette plainte concerne des renseignements défavorables sur Gabriel Stavisky. Les membres de la commission d'enquête ont décidé de poursuivre l'information.

SPECTACLES ET CONCERTS

A ROUBAIX
COLOSÉE
3 h. et 8 h. — Tél. 21636

POUR 3 FR. UN FAUTEUIL
SI J'ETAIS LE PATRON
PAQUEBOT TENACITY
La meilleure reproduction sonore dans la salle la plus confortable.
Demain : RAIMU dans TARTARIN DE TARASCON

MAISON DES TRAMWAYS à 3 h.
Deux grands succès : TRAMEL dans LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIMS
Carle Aldini dans une grande aventure LE MYSTÈRE DES 3 CLEFS

A TOURCOING
TELE. GLYMPIA — RUE N° 31
3.51 HOUCHARD
Mat. à 3 h., prix réduits. Tour. à 8 h.
2 grands Films à Succès
MINUIT... PLACE PIGALLE
1 h. 30 de fou-rire avec RAIMU
FEDORA
Superproduction dramatique avec Marie Bell et Jean Toullout
Sur Scène : ROGEE

A LILLE
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
CINÉ-THÉÂTRE
Av. Gust. Dron, Tourcoing, Tél. 332
Aujourd'hui Jeudi, à 15 heures
L'HEURE JOYEUSE DE MICKEY
Mélodie Oubliée, avec Jack Payne

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

A LILLE
Aujourd'hui Jeudi
Grand Théâtre — 9 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille
Familia — 8 h. 30 — Mireille

LA GRÈVE DANS L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT A LILLE

Le séjour à Rome de M. Pierre Laval se prolongera jusque mardi

On confirme à Paris les prévisions déjà publiées au sujet de M. Pierre Laval en Italie. Le ministre des Affaires étrangères, qui partira aujourd'hui à 20 h. 30, arrivera dans la capitale italienne vendredi à 17 h. Il sera accompagné de son chef de cabinet et de son secrétaire général. M. Laval sera reçu par le roi et le prince de Salaparuta, sous-directeur d'Afrique et de Levant, et Rochat, directeur du Cabinet du ministre.

Les patrons maintiennent les décisions qu'ils communiquent aux délégués ouvriers, lors de leur entrevue de dimanche

Alors que nous le disions d'autre part, les patrons de la Chambre syndicale Professionnelle des confectionneurs en gros de Lille se réuniront hier soir, à la Chambre de Commerce. Cette réunion était prévue. En dernière heure, les patrons adressèrent à la presse la communication suivante. Ce communiqué précisait leurs intentions définitives. Copulés étaient déjà connus, puisque ce sont eux qui furent proposés dimanche à l'Hotel de Ville, par la Chambre syndicale Professionnelle des confectionneurs en gros aux délégués ouvriers.

Voici le communiqué :
« Les membres de la Chambre syndicale des confectionneurs en gros se sont réunis mercredi soir. Il a été décidé, à l'unanimité, de maintenir les termes de l'accord conclu avec les délégués des organisations patronales et ouvrières, dont ci-dessous le texte intégral :

« L'assemblée de la Commission mixte du 30 décembre 1934, réunie sous la présidence de M. Vincent, inspecteur du travail, est arrivée à l'accord sur le travail, sous réserve de l'approbation des organisations intéressées, que les délégués ont le solliciter et à appuyer de leurs mandats. »

« Le contrat du 31 décembre 1933 est prorogé sauf les modifications ci-dessous :

Fête corporative. — Son application pour 1935 est modifiée comme suit :

	1 an	3 ans	8 ans
Moins de 1.600 heures	1 000	1 500	2 000
De 1.600 à 1.800	1 200	1 800	2 400
De 1.801 à 2.000	1 400	2 100	2 800
De 2.001 à 2.200	1 600	2 400	3 200
Au-dessus	1 800	2 700	3 600

« Salaires. — Une diminution de 8 % sur tous les salaires actuels sera appliquée le 1er janvier 1935. Une deuxième diminution de 5 % sur les salaires actuels sera appliquée le 1er janvier 1936. Les salaires dans les mêmes conditions le 1er juillet 1935.

« Toutefois, le 1er juin 1935, la Commission mixte se réunira pour examiner les conditions économiques, tant générales que particulières à l'industrie de la confection, comparées à celles existant au 31 décembre 1934 (coefficient d'activité économique et coût de la vie), rendent cette diminution obligatoire en tout ou partie. En cas de non accord, les patrons désigneront pour le départager un arbitre, et les ouvriers un autre arbitre. En cas de non accord sur le choix de l'arbitre, il sera choisi par M. le préfet.

« La Madeline, le 30 décembre 1934, l'inspecteur-contrôleur du Travail, en tant que président de la Commission mixte. »

« Les membres de la Chambre syndicale des confectionneurs en gros font preuve, ainsi, du plus large esprit de conciliation. Ils ont accepté, en vue de la délégué ouvrière n'a pas été nommé, et n'expliquent pas la délégué de grève prise lundi soir.

« Ils invitent les ouvrières et ouvriers à reprendre le travail, à partir de samedi, aux conditions stipulées dans l'accord. Passé ce délai, ils seront obligés de considérer, à leur tour, celles-ci comme non-ouvrières et reprendront, dans les conditions stipulées dans l'accord, toutes autres, l'application immédiate et totale de la révision des salaires. »

LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE M. GERMAIN-MARTIN

Le Ministre des Finances a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

« La politique monétaire du ministre des Finances reste la même. Tels sont les mots par lesquels M. Germain-Martin a répondu aux questions posées par les députés au cours d'une séance plénière de la Chambre. M. Germain-Martin a déclaré qu'il ne saurait être question de modifier les méthodes qui ont présidé au rétablissement du franc.

UN CAMBRIOLAGE INFRACTUEUX CHEZ LES « SŒURS DE L'ASSOMPTION »

Un cambriolage infructueux, ou peut le dire, a eu lieu lundi vers minuit, chez les petites sœurs de l'Assomption, 292, rue Léon-Gambetta.

Après avoir escaladé et brisé le bas d'un vitrail de la chapelle, des malfaiteurs demeurés inconnus, pénétrèrent dans l'établissement.

Soudain, un grand bruit se fit entendre. Les cambrioleurs venaient de heurter des pièces de bois qui, tombant, avaient fait tout ce tapage.

Il n'en fallut pas plus pour mettre en fuite les voleurs qui déguerpirent par où ils étaient venus, et sans avoir rien pu emporter d'autre qu'une custode sans contenu.

La police a ouvert tout de même l'enquête qui s'imposait, car, en pareil cas, l'intention vaut le fait.

EN BELGIQUE MOUSCRON

Le feu a fait 60.000 fr. de dégâts

La nuit de lundi à mardi, un incendie s'est déclaré chez les époux Timmerman, 45, rue de la Chapelle, pendant l'absence de ses enfants.

L'immeuble ainsi que le mobilier ont été complètement détruits. Il y a 60.000 francs de dégâts. On ignore les causes de cet incendie.

MENIN

Le blessé malade consultant. — Michel Lemaire, 38 ans, demeurant à Menin, rue de la Chapelle, a été blessé à la tête par un projectile, le 20 décembre 1934.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel de Ville, où il a été soigné par le Dr. Lemaire. Il est actuellement en voie de guérison.

UN TRIBUNAL CORRECTIONNEL

C'était une fausse piste. — Antoine Lamotte, 38 ans, camelot à Roubaix, demeurant dans un garni, rue du Collège, à Roubaix, a été condamné à 22 jours de prison et 20 francs d'amende.

Polonais François Borowski, rue Pierre-Molote, et lui proposait, pour le prix de cinquante francs, une pièce de monnaie à l'effigie du roi d'Angleterre et paraissant en or. Cette pièce était fautive et totalement dénuée de valeur.

Borowski fut frappé par Lamotte, qui a été condamné à un mois d'emprisonnement.

Indélicat. — Jules Flament, 40 ans, courtier dans commerce, a été condamné à quatre mois de prison et 50 francs d'amende pour infraction à l'arrêté d'expulsion.

Reconnu. — Neuve années signalés une inconnue devenue malade, rue de Paris, avait été transportée à l'Hôtel de Ville, où elle a été soignée.

Un sac à main disparu. — Dans un dancing de la rue de Paris, on a volé un sac à main contenant une somme de 150 francs, à Mlle Pélagie Paillet, 19, rue de la Chapelle, à Lille.

Par escalade. — Par escalade et en fracturant une porte, des cambrioleurs ont pénétré chez M. Charles Malfait, 19, rue de la Chapelle, à Lille. Ils ont emporté deux pardessus et un sac contenant environ 100 francs en menu-monnaie.

PETITES NOUVELLES

Vol de 100 francs. — Mme Léonie Timmerman, 38 ans, rue Grand-Chaussée, a porté plainte au commissariat de la rue de la Chapelle, à Lille, pour vol de 100 francs commis dans son tiroir-caisse de son buffet.

Reconnu. — Neuve années signalés une inconnue devenue malade, rue de Paris, avait été transportée à l'Hôtel de Ville, où elle a été soignée.

Un sac à main disparu. — Dans un dancing de la rue de Paris, on a volé un sac à main contenant une somme de 150 francs, à Mlle Pélagie Paillet, 19, rue de la Chapelle, à Lille.

Par escalade. — Par escalade et en fracturant une porte, des cambrioleurs ont pénétré chez M. Charles Malfait, 19, rue de la Chapelle, à Lille. Ils ont emporté deux pardessus et un sac contenant environ 100 francs en menu-monnaie.

ARMENIÈRES

UN VOL DE 1.300 FRANCS AU CINÉMA-CASINO

Mardi, vers minuit, Mme Leveau, épouse du directeur du Cinéma-Casino, rue de Dunkerque, venait d'assister à la sortie de ses derniers clients et revenait chez elle avec une somme de 1.300 francs.

Elle a été volée de 1.300 francs par un cambrioleur qui a pénétré dans son appartement par une fenêtre ouverte.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La police a ouvert une enquête et a arrêté un cambrioleur qui a été condamné à six mois de prison et 1.000 francs d'amende.

UN CAMBRIOLAGE INFRACTUEUX CHEZ LES « SŒURS DE L'ASSOMPTION »

Un cambriolage infructueux, ou peut le dire, a eu lieu lundi vers minuit, chez les petites sœurs de l'Assomption, 292, rue Léon-Gambetta.

Après avoir escaladé et brisé le bas d'un vitrail de la chapelle, des malfaiteurs demeurés inconnus, pénétrèrent dans l'établissement.

Soudain, un grand bruit se fit entendre. Les cambrioleurs venaient de heurter des pièces de bois qui, tombant, avaient fait tout ce tapage.

Il n'en fallut pas plus pour mettre en fuite les voleurs qui déguerpirent par où ils étaient venus, et sans avoir rien pu emporter d'autre qu'une custode sans contenu.

La police a ouvert tout de même l'enquête qui s'imposait, car, en pareil cas, l'intention vaut le fait.

BOUSBEQUE

Monsieur Mamboula. — Aujourd'hui, à Bousbecq, un cambriolage a été commis dans un appartement.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.

Le cambrioleur a volé une somme de 500 francs et a été arrêté par la police.